

Conditions Général de Vente et d'Annulation

Ultima Terra est une structure de sports de pleine nature, déclaré à la DDCS en tant qu'établissement sportif sous le n°08114ET0007. Ultima Terra commercialise des activités nature réalisées sous la responsabilité de moniteurs indépendants.

Engagement des parties

Ultima Terra s'engage à :

- Missionner des moniteurs diplômés et à jour de leurs éventuels recyclages, titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif et assurés en responsabilité civile professionnelle.
- Le cas échéant, mettre à disposition du moniteur indépendant du matériel récent et respectant les normes dites EPI « Equipements de Protection Individuel ».
- Si un mineur non accompagné par un parent ou personne responsable participe à l'activité, prévenir les parents de tout éventuel accident concernant leur enfant.

Le moniteur indépendant s'engage à :

- Agir selon les règles de l'art du métier d'éducateur sportif et selon les bonnes pratiques en vigueur dans son activité.
- Respecter les taux d'encadrement et réglementations selon les publics.
- Le cas échéant, mettre à disposition de ses clients du matériel récent et respectant les normes dites EPI « Equipements de Protection Individuel ».
- Mettre en oeuvre les précautions et vérifications nécessaires pour assurer la sécurité des pratiquants lors de l'activité.
- En cas d'accident, mettre en oeuvre la chaîne des secours dans les meilleurs délais.
- Prévenir ensuite dès que possible l'organisateur.

Les pratiquants (et les parents si le pratiquant est mineur) :

- Chaque participant est conscient qu'il peut courir certains risques inhérents à la pratique des activités de pleine nature et dus, notamment, à l'éloignement des centre médicaux.
- Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Ultima Terra et aux prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir.
- Ultima Terra ne peut être tenu pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle ou au non respect des consignes de sécurité émises par l'encadrant.

Réservation et facturation

Pour les groupes et, collectivités et entreprises :

Nos propositions commerciale sont valable 2 mois, sauf notification contraire sur le devis. Le devis sera considéré accordé par versement de l'acompte et signature du devis.

Sauf notification contraire sur le devis, un acompte de 30% vous sera demandé à la réservation et le paiement de la totalité de la prestation le jour du départ de l'activité.

En signant le devis, en versant un acompte ou en signant un bon de commande (collectivités), vous reconnaissez accepter les conditions générales de vente et d'annulation d'Ultima Terra.

Pour les activités le nécessitant, les tailles des participants devront être communiquées à Ultima Terra au plus tard trois jours avant le déroulement de l'activité.

Pour les inscriptions individuelles :

La réservation définitive de votre participation à l'activité est effective après règlement de la prestation. Le remplissage du bulletin d'inscription et le règlement doivent être effectifs au plus tard au départ de l'activité, avec le moniteur. Le règlement de l'activité entraine l'acceptation des présentes conditions de vente et d'annulation.

La taille des personnes utilisant les matériels (combinaison, baudriers...) devra être communiquée par le client à la réservation.

Aptitudes nécessaires selon les activités :

Le client certifie que les pratiquants qu'il inscrit et lui-même (s'il pratique l'activité) sont aptes à pratiquer l'activité envisagée. Il déclare avoir vérifié l'absence de contre-indication médicale, et ce pour l'ensemble des pratiquants qu'il inscrit.

- Toutes activités : condition et aptitudes physiques normales, absence de peur panique du vide.
- Activités aquatiques : savoir nager 25m et passer sous une ligne d'eau.

Tout mineur doit être accompagné par une personne majeure responsable ou en possession d'une autorisation parentale écrite.

Déroulement de l'activité

Conditions météorologiques :

Dans un souci de qualité de ces activités, Ultima Terra se réserve le droit d'aménager l'activité en cas de phénomène météorologique.

Localisation des sites de pratique :

Lors de votre inscription, Ultima Terra vous indique un lieu de rendez-vous pour l'activité. Vous êtes seul responsable de l'itinéraire suivi pour vous y rendre. Les informations fournies par Ultima Terra sur cet itinéraire le sont à titre indicatif.

Horaires des activités :

Au départ de l'activité, en cas de retard de votre part supérieur à 15 minutes, le groupe pourra avoir entamé l'activité et quitté le lieu de rendez-vous. Ultima Terra ne saurait être tenu pour responsable d'une telle situation, qui n'ouvrirait droit à aucun remboursement ni dédommagement.

Consignes des moniteurs :

Chaque participant doit se conformer aux consignes de prudence et de sécurité énoncées par Ultima Terra et/ou les moniteurs. Le non respect de ces consignes peut constituer un motif d'exclusion de la personne en cause.

Matériels

Les équipements de protection individuel sont mis à disposition par l'organisateur ou le moniteur :

- Le port de casque est obligatoire pour la spéléologie, canyoning, parcours aventure, via ferrata.
- Le port du baudrier (avec ses mousquetons et longes) est obligatoire en spéléologie, canyoning, parcours aventure, via ferrata selon le site de pratique.

L'équipement personnel lié à la pratique d'activités sportives en extérieur est à la charge des participants : casquette, crème solaire, chaussures fermées, eau...

Dégradations, pertes et vols de matériels prêtés par Ultima Terra, un prestataire ou collaborateur d'Ultima Terra sont à la charge du client. A charge pour le client de vérifier que son assurance couvre ce risque.

Modalités d'annulation

En cas d'annulation de notre part

Une nouvelle solution d'organisation sera proposée. Si elle ne convient pas, l'intégralité des notants encaissés seront remboursés. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

En cas d'annulation de votre part ou interruption de l'activité

En cas d'annulation de votre part, les règlements encaissés par Ultima Terra ne seront pas restitués. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement.

Assurance

Responsabilité civile

Ultima Terra est assuré en Responsabilité Civile pour les activités proposées et les locations de matériels.

Ultima Terra ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants.

En cas d'accident corporel

En cas d'accident corporel, la responsabilité d'Ultima Terra sera dégagée dès la prise en charge par le personnel de secours ou de santé. Toute suite hospitalière (soins, transfert, rapatriement) sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.